

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

COMMUNE DE FEUGES

La réunion a débuté le 29 septembre 2022 à 18h30 sous la présidence du Maire, Mme MEIRHAEGHE Sonia.

Membres présents :

Mme MEIRHAEGHE Sonia
M COLLARD Benoît
M EMONET Emmanuel
M RIDEY Patrick
Mme HERBINET Sylvie
Mme ONRAEDT Melanie
M POINSOT Patrick

Membres absents représentés :

Mme DEGAY Michelle Pouvoir donné à Mme MEIRHAEGHE Sonia
M GAUTHIEROT Guillaume Pouvoir donné à M COLLARD Benoît
M LEFEBVRE Fabrice Pouvoir donné à M EMONET Emmanuel

Membres absents :

M VANDEWALLE Claude

Secrétaire de séance : Mme SCHUTZ Anne

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Examen des rapports d'évaluation de la CLECRT du 22 juin 2022.
- Convention de servitudes sur chemins ruraux avec Nouvergies.
- Point sur le projet de réhabilitation de l'ancienne bergerie.
- Bonification des heures complémentaires.
- Organisation de la soirée Beaujolais.
- Organisation de l'Arbre de Noël.
- Questions diverses

Mme le Maire demande à modifier l'ordre du jour en y ajoutant :

- La modification des tarifs de location de la salle polyvalente

Délibérations adoptées :

DEL29092022_1 - Examen des rapports d'évaluation de la CLECRT du 22 juin 2022.

DEL29092022_2 - Parc éolien de VAF - Convention de servitudes sur chemins ruraux avec Nouvergies.

DEL29092022_3 - Bonification des heures complémentaires.

DEL29092022_4 - Indemnisation des heures supplémentaires - Instauration des IHTS

DEL29092022_5 - Modification des tarifs de location de la salle polyvalente.

DEL29092022_1 - Examen des rapports d'évaluation de la CLECRT du 22 juin 2022.

- 1^{er} point : Transfert de la compétence eaux pluviales

Mme le Maire explique que la compétence eaux pluviales a été transféré à Troyes Champagne Métropole (TCM) au 1^{er} janvier 2020, et que l'évaluation financière de ce transfert concernant la commune de Feuges est de 2 526 €.

Au vu des interventions sur le réseau déjà effectuées par TCM depuis que ce transfert est effectif, ils sont intervenus 2 fois, cette évaluation paraît plutôt avantageuse pour Feuges.

- 2^{ème} point : Restitution par TCM d'une subvention à la commune de Ste Savine

Mme le Maire explique que depuis 2016, la communauté d'agglomération alloue une subvention au club Sainte Savine Basket dont la section féminine évoluait jusqu'à la dernière saison sportive en championnat national 1.

La section féminine du club Sainte Savine Basket étant reléguée la prochaine saison sportive en championnat national 3, Troyes Champagne Métropole ne peut plus attribuer statutairement de subvention à ce club.

La participation financière de **31 639 €** doit donc être restituée à la commune de Sainte Savine qui sera désormais seule compétente pour verser une subvention au club sportif Sainte Savine Basket au cours des prochaines saisons sportives, tant que ce club restera en division inférieure.

Ces deux points étant expliqués, il n'y a pas de question.

10 voix pour

DEL29092022_2 - Parc éolien de VAF - Convention de servitudes sur chemins ruraux avec Nouvergies.

1^{er} point : Mme le Maire fait un point sur le Chemin du Tertre Feuges/Vailly :

Il est en mauvais état et se dégrade de plus en plus. Des travaux sont nécessaires

Les Associations Foncières de Feuges et de Vailly proposent de participer, la note serait donc à diviser par 4 entre les communes et les AF.

L'Association Foncière de Feuges portera le projet, afin d'obtenir une subvention, et la commune de Feuges lui versera une subvention du montant de sa participation en 2023.

2^{ème} point : La convention de servitudes avec Nouvergies

La société Nouvergie qui porte le projet éolien sur Vailly, Aubeterre et Feuges demande à être autorisée :

- A utiliser la voirie de la commune pour les besoins de la construction, de l'exploitation et du démantèlement du futur parc éolien, dans l'hypothèse où ce dernier serait autorisé, notamment pour le passage des convois, les renforcements et élargissements de voiries et les éventuels passages de câbles électriques.

- A autoriser le surplomb du domaine privé par des pales d'éoliennes.

En contrepartie elle versera à la commune :

- 2 500 € / éolienne : an
- 1 000 € / surplomb / an

Mme le Maire explique que la répartition a été négociée de façon à être homogène sur les territoires des 3 communes.

Le but étant de rembourser l'entretien dû à l'usage des chemins par Nouvergie

Il y aura des compensations financières supplémentaires sous forme d'accompagnements.

L'idée majeure qui ressort des débats est que l'avantage c'est que les chemins seront entretenus.

Mme MEIRHAEGHE étant propriétaire de parcelles incluse dans le périmètre du parc éolien, elle ne peut signer la convention car il y aurait conflit d'intérêts. Mr Benoît COLLARD signera la convention.

Une idée est lancée sur la mise en place de barrières de dégel pour éviter la dégradation des chemins.

8 voix pour

2 non-participants : Mme MEIRHAEGHE Sonia, Mme DEGAY Michelle (représentée par Mme MEIRHAEGHE)

- Point sur le projet de réhabilitation de l'ancienne bergerie.

Pour le moment il n'y a rien de nouveau, nous avons rendez-vous avec les architectes le 24/10 à 17h pour la présentation d'un nouveau projet à soumettre à l'Architecte des Bâtiments de France, tous les conseillers sont conviés.

Mme le Maire fait un point sur les demandes de l'Architecte des Bâtiments de France et sur ses contradictions par rapport au projet. Il a donné des pistes pour conserver le mur en craie.

Le but du Conseil Municipal est de garder l'âme de l'ancienne bergerie puisqu'on ne peut la démolir.

Ce sera le 3^{ème} projet : il va falloir se positionner

Nous ne pourrons pas demander la DETR 2023 car nous ne serons pas prêts dans les délais, nous subissons le pouvoir de l'Architecte des Bâtiments de France.

DEL29092022_3 - Bonification des heures complémentaires.

Mme le Maire explique que Anne, la secrétaire de mairie, effectue des heures complémentaires et des heures supplémentaires, elle explique la différence :

- De la 31^{ème} heure à la 35^{ème} heures ce sont des heures complémentaires
- Au-delà de la 35^{ème} heures ce sont des heures supplémentaires

Mme le Maire propose de bonifier les heures complémentaires selon les textes en vigueur, soit :

- Jusqu'à 10 % du temps de travail hebdomadaire → + 10 %
- Au-delà 10 % du temps de travail hebdomadaire → + 25%

10 voix pour

DEL29092022_4 - Indemnisation des heures supplémentaires - Instauration des IHTS

Pour le moment si Anne effectue des heures supplémentaires elles ne lui sont pas indemnisées, elle ne peut que les récupérer sous forme de repos compensateur.

En complément de la bonification des heures complémentaires, Mme le Maire propose d'instaurer les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires afin de pouvoir indemniser notre secrétaire de mairie sur ses heures supplémentaires.

10 voix pour

- Organisation de la soirée Beaujolais.

Mme le Maire expose la proposition de Guillaume POINSOT qui peut s'occuper de préparer le buffet pour la soirée Beaujolais du 18 novembre : 500 € pour 30 personnes avec charcuteries et fromages.

Cette proposition convient à tous les conseillers

Une idée est lancée de demander des inscriptions gratuites

Il ressort des débats que cette idée ne donne pas satisfaction, si elles sont gratuites les inscriptions ne sont pas valables.

- Organisation de l'arbre de Noël.

Le calendrier des festivités de Noël est prévu ainsi :

- le samedi 17 décembre au matin : Distribution des colis de Noël à nos Aînés
- le samedi 17 décembre après-midi : Décoration du sapin de Noël et animation musicale
- le samedi 3 décembre : Noël des enfants par le Comité des Fêtes avec une animation par « La Girafe »

Mme le Maire informe de la difficulté qu'elle rencontre à trouver une animation musicale

Sylvie HERBINET donne les coordonnées de Mr Dominique LEMARIE, un chanteur gratuit pour la commune, qui donne des enveloppes aux spectateurs à la fin du concert à remplir selon la volonté de chacun. Ce chanteur ne sera cependant pas disponible le 17 décembre.

Il ressort des débats que l'on peut décaler la décoration du sapin le jour où Mr LEMARIE sera disponible, il serait souhaitable que ce soit un dimanche aux environs de 17h (le 4 ou le 10 décembre).

Nous sommes invités à une braderie par la société Festilight qui vend des décorations de Noël le 5 octobre.

DEL29092022_5 - Modification des tarifs de location de la salle polyvalente.

Mme le Maire explique que la hausse des tarifs de l'énergie va peser sur le budget de la commune, et qu'il devient nécessaire de répercuter le prix de l'électricité sur les locations de la salle polyvalente.

Mme le Maire propose donc une modification du règlement de location en intégrant dans la grille tarifaire un relevé du compteur d'électricité.

Il ressort des débats que la mise en place d'un forfait « été » et d'un forfait « hiver » serait la meilleure solution.

- Le forfait « été » du 16 mars au 14 octobre de chaque année : tarifs actuels
- Le forfait « hiver » du 15 octobre au 15 mars de chaque année : ajout du relevé du compteur électrique et remboursement de l'électricité au tarif de 0,15 €/kWh

Nous demanderons également aux associations qui bénéficient actuellement de la mise à disposition gratuite de la salle, une participation annuelle de 100 €.

Une idée est lancée d'ajouter un programmateur au système de chauffage avec possibilité de bloquer la température.

10 voix pour

Questions diverses

1) Vidéoprotection

Nous avons rendez-vous le 7 novembre avec le référent sécurité pour un audit de sûreté afin d'établir le diagnostic de la commune. Ce diagnostic sera le document qui servira de base de travail à tous les intervenants pour la mise en place de la vidéoprotection dans le village.

Mme le Maire a contacté le SDEA : nous leur transmettrons l'audit de sûreté afin qu'ils montent le projet.

Nous avons par ailleurs rendez-vous avec Eiffage le 7 octobre, afin de comparer les méthodes et les tarifs.

Il ressort des débats que le SDEA paraît être le plus à même d'apporter toutes les solutions techniques et un bon accompagnement.

Au niveau subventions, nous devrions pouvoir prétendre à celle de la Région à hauteur de 50 % et au FIPD à hauteur de 30 %.

2) Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Nous pouvons demander la DETR pour :

- Les travaux de mise en accessibilité des sanitaires de la salle polyvalente
- Les travaux de voirie

Les délais pour les dossiers de DETR sont très serrés, en effet la date limite de dépôt est le 15 novembre.

Nous avons donc rendez-vous samedi 1^{er} octobre avec le maçon et la semaine prochaine avec le plombier pour les sanitaires de la salle polyvalente, afin qu'ils effectuent des devis.

Nous prendrons contact avec Mr BARRE qui s'occupe du projet de voirie afin de lui demander les éléments pour la demande de DETR rapidement.

3) Prix des énergies

Suite à une réunion avec Troyes Champagne Métropole, Mme le Maire explique que l'augmentation du prix des énergies paraît devenir affolante.

Quelles mesures pouvons-nous prendre ?

L'éclairage public est déjà éteint la nuit, pour des raisons de sécurité nous ne pouvons diminuer davantage les heures d'éclairage.

Nous allons éteindre l'éclairage extérieur de l'Eglise, mais nous le maintenons pendant les festivités de Noël, et maintenons l'éclairage du sapin.

Nous avons déjà modifié les horaires de mairie : la mairie est maintenant ouverte 2 journées entières par semaine avec une demi-journée en télétravail pour la secrétaire de mairie. Nous ne pouvons pas optimiser davantage à ce sujet.

Nous ajoutons le remboursement de la consommation électrique aux tarifs de location de la salle polyvalente et envisageons de poser un programmateur sur le système de chauffage afin d'optimiser son utilisation.

4) Petit Feugeois

Le prochain Petit feugeois est en cours de construction.

Nous allons y insérer un article sur le repas des chasseurs, un autre sur les cours d'informatique.

5) Table de ping-pong

La table de ping-pong qui nous avait été volée a été retrouvée.

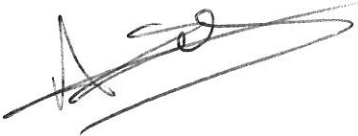
Il n'y aura pas de poursuite contre le receleur.

6) Octobre Rose

Dans le cadre d'Octobre Rose, nous allons mettre en place l'opération « Donne ton soutif ». Cela consiste en une collecte de soutiens-gorges usagers au profit de la lutte contre le cancer du sein. Une boîte de collecte sera mise à disposition à l'entrée de la salle polyvalente, les personnes qui le souhaitent pourront y déposer des soutiens-gorges usagers.

Les sujets étant épuisés, Mme le Maire lève la séance à 20h15.

Mme SCHUTZ Anne
Secrétaire de séance



Mme MEIRHAEGHE Sonia,
Maire



